



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/190

Objet : Autorisation de signature de la convention d'habilitation informatique « structures » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site

Séance du mercredi 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet, à 18 h 44, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 2 juillet 2026, se sont réunis au nombre de 31, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

**Nombre de
membres**

En exercice : 39
Présents à la
séance : 31
Excusés
représentés : 7
Absent : 1

* Arrivée après l'appel des
membres du Conseil municipal et
avant le vote du point n°1 inscrit à
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapou, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Ely Miranda, Serge Mercieca, Souad Medani, Kykie Basseg*, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Christophe Fouley à Thomas Merabli, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Hafida Khamari à Carole Diaz, Allan De Araujo à Bilel Moumni, Gilles Melin à Serge Mercieca, Stéphane Raffalli à Souad Medani, Sophie Kelkoulà à Magaly Lefebvre

Absents :

Lina Kissa

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

 Ville de Ris-Orangis |  ville-ris-orangis.fr

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
8 juillet 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/190

Objet : Autorisation de signature de la convention d'habilitation informatique « structures » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site

Petite Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis et de Madame Nadia OURBIA Adjointe au Maire chargée de l'Education, de la Petite enfance et du Périscolaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté du 31 août 2021 définissant le référentiel applicable aux établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage et précisant les modalités de transmission des disponibilités d'accueil en EAJE,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023/280 en date du 27 septembre 2023 approuvant les conventions partenariales d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour les établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la ville de Ris-Orangis,

VU la convention d'habilitation informatique proposée par la Caisse d'Allocations Familiales concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement des structures d'accueil,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT les recrutements des personnels de direction des structures Petite Enfance,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville d'être habilitée informatiquement par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et permettre au fournisseur de données de mettre en ligne les disponibilités des places d'accueil et – ou de renseigner les informations relatives au fonctionnement des établissements dont il assure la gestion sur le site monenfant.fr,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention d'habilitation informatique « structures » de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement des structures d'accueil et ce afin d'améliorer l'information des familles.

2026/

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'habilitation informatique « structures » de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **16 JUL. 2026**

Publié le : **16 JUL. 2026**

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Sonia Benameur

Maire de Ris-Orangis

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

